

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt-neuf septembre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu cinq octobre deux mille quinze, à dix-neuf heures trente.

ORDRE DU JOUR :

Administration générale

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 31 août 2015
2. Actes pris dans le cadre des délégations au maire

Travaux

3. Choix d'une entreprise pour le dévoiemment de la RD951 devant la Basilique Notre-Dame
4. Choix des entreprises pour la construction d'une halle de marché

Urbanisme

5. Modification simplifiée du plan local d'urbanisme liée au développement agricole
6. Information sur le lancement d'une enquête publique de déclaration de projet

Gestion du personnel

7. Créations et modifications de postes à l'école municipale de musique
8. Convention pour la réalisation du document unique d'exposition aux risques

Finances

9. Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Cléry-Saint-André
10. Tarifs des activités tickets sports

Intercommunalité

11. Rapport d'activité de la Communauté de communes du Val d'Ardoux
12. Vœu concernant la fusion de la Communauté de communes du Val d'Ardoux avec un autre EPCI

Questions diverses

13. Vie des commissions municipales
14. Comptes-rendus des diverses réunions intercommunales
15. Informations diverses
16. Questions des membres du conseil municipal

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2015

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Gabriel PINSARD remercie que sa demande de modification ait été prise en compte. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe les élus des devis de plus de 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation :

- 7 septembre 2015 : Entreprise LD Menuiseries (Cléry-Saint-André, 45) – Marché de travaux pour le changement d'huissieries extérieures à l'école élémentaire 26 430,46 € HT (31 716,55 € TTC).

Bertrand HUTTEL explique que grâce à ces travaux, l'ensemble des menuiseries des classes de l'école élémentaire auront été remplacées.

TRAVAUX

3. Choix d'une entreprise pour le dévoiement de la RD951 devant la Basilique Notre-Dame

Monsieur le Maire informe qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour retenir une entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux de dévoiement de la rue du Maréchal Foch sur le parvis de la Basilique Notre-Dame. La date limite de remise des offres était fixée au 21 septembre 2015.

Le marché comprenait plusieurs options. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le vendredi 2 octobre 2015 pour examiner les offres des entreprises. Six entreprises ont candidaté, toutes les offres étaient recevables.

Monsieur Gabriel PINSARD indique qu'il avait des craintes concernant la stabilité sur les pavés et les risques de chutes, mais que le maître d'œuvre a bien rassuré les membres de la commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de pavés plats et non bombés.

Monsieur Alain DIET indique qu'un affinage aura lieu pour les dates de début et de fin des travaux compte tenu que le C3M doit au préalable procéder au changement d'une canalisation. Daniel ZONCA demande qu'un affichage par panneaux soit effectué pour expliquer le chantier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les options A (extension du plateau Rue Louis IX) et B, C et E (élargissement des zones pavées), de retenir l'entreprise Eurovia pour un montant de 223 935,50 euros HT (268 722, 60 euros TTC) qui a présenté l'offre la mieux-disante, et d'autoriser le Maire à signer le marché et tous documents afférents.

4. Choix des entreprises pour la construction d'une halle de marché

Monsieur Alain DIET indique qu'une seconde consultation était organisée consultation en procédure adaptée pour retenir les entreprises qui seront chargées de la construction de la halle sur le parvis de la Basilique. La date limite de remise des offres était fixée au 21 septembre 2015.

Le marché comprenait plusieurs options. La commission d'appel d'offres propose de toutes les retenir. Elles concernaient : la réfection des enduits sur le bâtiment annexe de la Boucherie Lebrun, la peinture des menuiseries sur ce même bâtiment et le découplage de deux branchements électriques. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le vendredi 2 octobre 2015 pour examiner les offres des entreprises. Le contenu de l'analyse des offres est présenté en séance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir toutes les options, de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Terrassement, pavage : entreprise Eurovia Centre, pour un montant de 60 000 euros HT (72 000 euros TTC),
- Lot 2 – Maçonnerie, pierre de taille : entreprise Quélin (groupe Villemain), pour un montant de 66 702,21 euros HT (80 042,65 euros TTC) option comprise,
- Lot 3 – Charpente, couverture, zinguerie : entreprise Proust SA, pour un montant de 38 685,66 euros HT (46 422,79 euros TTC),
- Lot 4 – Menuiserie et serrurerie : entreprise Isi Métal, pour un montant de 4 249,50 euros HT (5 099,40 euros TTC),
- Lot 5 – Plâtrerie : entreprise Inovacentre, pour un montant de 1 470,74 euros HT (1 764,89 euros TTC),
- Lot 6 – Electricité, chauffage, ventilation : entreprise Isi Elec, pour un montant de 11 838,11 euros HT (14 205,73 euros TTC) option comprise,
- Lot 7 – Plomberie, sanitaires : entreprise CCP Energies, pour un montant de 3 000,00 euros HT (3 600,00 euros TTC),
- Lot 8 – Peintures : entreprise AMT, pour un montant de 4 468,00 euros HT (5 361,60 euros TTC) option comprise.

et d'autoriser le Maire à signer les marchés et tous documents afférents.

URBANISME

5. Modification simplifiée du PLU liée au développement agricole

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que le conseil municipal a décidé en janvier 2015 d'initier une procédure de modification simplifiée du PLU. Cette modification simplifiée visait deux objectifs d'ajustement du règlement :

- Adapter le règlement de la zone Ap pour autoriser l'extension des constructions agricoles qui étaient préexistantes au PLU. En effet, actuellement le règlement bloque tout développement de l'activité agricole au sein des zones Ap, y compris pour les exploitations existantes.
- Mettre en conformité certaines dispositions du règlement suite à l'adoption de la loi ALUR, à savoir : suppression des articles relatifs aux coefficients d'occupation des sols et aux surfaces minimums des terrains. En effet, ces dispositions sont désormais interdites afin de ne pas bloquer la capacité de densification des zones agglomérées, répondant à l'objectif de la loi ALUR de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles pour l'extension des villes.

Ce dossier a fait l'objet d'une procédure de mise à disposition du public pendant un mois en mairie à compter du 20 juillet. Il n'a été porté aucune mention au registre de la mise à disposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée du PLU proposée.

6. Information sur le lancement d'une enquête publique

Monsieur Claude BOISSAY informe qu'une deuxième procédure est en cours. Il s'agit d'une déclaration de projet portant mise en comptabilité du PLU. Cette procédure concerne un projet de développement agricole et agro-touristique au Domaine du Gué du Roi. Lors de sa réunion du 12 janvier 2015, le conseil municipal a jugé que la réalisation de ce projet présentait un intérêt général pour la commune et son économie.

Pour permettre à ce projet de se réaliser, il est nécessaire de modifier le zonage de certaines parcelles qui passeraient de zones Ap (agricole protégé) et N (naturelle) en zone A (agricole simple). Ce zonage permet la construction d'installations nécessaires à l'activité agricole. Compte tenu néanmoins que le secteur avait initialement fait l'objet d'une protection renforcée, il est proposé d'assortir le changement de zonage de l'édition d'une « orientation d'aménagement et de programmation » pour le secteur concerné qui, sans interdire la construction, continuera d'en encadrer précisément les conditions afin de s'assurer de la bonne intégration paysagère de l'exploitation agricole.

Le projet a fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées le 18 juin 2015.

Le conseil municipal est informé qu'une enquête publique se déroulera du 12 octobre au 13 novembre 2015 sur cette déclaration de projet. Les mesures de publicités ont d'ores et déjà été réalisées.

GESTION DU PERSONNEL

7. Création et modifications de postes à l'école de musique

Madame Odile BOURGOIN fait le point sur la rentrée de l'école de musique en septembre 2015. Les effectifs sont constants avec 68 personnes inscrites dans un parcours de formation de l'école de musique (59 enfants et 9 adultes). Parmi eux 16 sont de nouveaux inscrits. La proportion de non-clérycois est stable à 16 % des inscrits.

Pour rappel, il a été fixé une limite budgétaire maximale de 78 inscriptions maximum, mais cette limite n'a pas été atteinte depuis plusieurs années.

Comme chaque année, il est nécessaire d'ajuster les volumes horaires des enseignants pour tenir compte de l'évolution des différents cours dispensés par l'école.

Les ajustements sont les suivants :

Instrument	Professeur	Heures 2014-2015	Heures 2015-2016
Flûte / Piccolo	Inès SALE	6,25	6,25
Hautbois / Orchestre Junior / Formation Musicale / Musique de Chambre	Marion ANGLARD	6,75	6,25
Clarinette	Anaïs VAILLANT	7,25	8,25
Saxophone	Emmanuel FRANCOIS	4,50	4,25
Cor / Guitare basse électrique	Christophe DELALANDE	1,75	1,25
Trompette / Cornet	Aurélié DOMEJEAN	1,75	1,75
Percussions / Batucada	Carole GRIMAULT	5,00	5,00
Trombone / Formation musicale	Julien BERNARD	1,00	2,50
Tuba, Contrebasse	Floriane HANROT	4,50	5,00
Formation Musicale	IngridCHANTELOUP	5,25	5,75
Formation Musicale & Chorale	Cécile ANDRE	4,00	4,00
Total heures d'enseignement		48,00	50,25
Direction de l'E.M.M.	IngridCHANTELOUP	8,00	8,00

La légère hausse du total des heures d'enseignement s'explique par le cursus d'éducation musicale qui voit le nombre d'heures d'enseignement augmenter en fonction du niveau des élèves.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications de postes liées à la rentrée 2015 telles que présentées ci-dessus.

8. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour l'élaboration du document unique d'exposition aux risques

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la commune n'a pas encore fait réaliser de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) auxquels peuvent être soumis les agents municipaux. Il s'agit d'un état des lieux des risques potentiels afférents aux différents postes de travail et prescrivant un ensemble de mesures de prévention adaptées pour protéger la sécurité et la santé des agents.

Ce document est obligatoire depuis 2001. Or, devant la complexité de l'élaborer, de nombreuses collectivités ne s'y sont pas encore conformées. Elles s'exposent alors à voir leur responsabilité engagée systématiquement en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Depuis 2015, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret met à disposition un technicien spécialisé qui peut élaborer ce document pour le compte des collectivités adhérentes. Le coût de cette prestation s'élèverait à 3 888,50 euros pour la commune.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette obligation, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL accorde des subventions aux collectivités qui s'engagent dans des démarches d'évaluation des risques professionnels.

Monsieur Gabriel PINSARD demande qui sera chargé de mettre ensuite en œuvre le document élaboré. Monsieur le Maire explique qu'un agent devra être désigné comme agent de prévention pour pouvoir suivre la mise en œuvre du document. Olivier JOUIN indique que cette mission demande de la formation. Gabriel PINSARD déclare qu'il faudra faire changer les habitudes et que ce ne sera pas facile.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention d'assistance avec le Centre de gestion de la FPT du Loiret pour bénéficier de son accompagnement pour l'élaboration du document unique, à solliciter une subvention aussi élevée que possible au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et à signer tout document y afférent.

FINANCES

9. Subvention exceptionnelle à l'Office de tourisme de Cléry-Saint-André

Monsieur Alain DIET présente au Conseil Municipal, une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal du Canton de Cléry-Saint-André, pour le reversement des droits de place du Marché Villageois, pour un montant de 216,60 euros (en lieu et place des 1 300 € provisionnés).

Claude BOISSAY remercie tous les élus qui sont venus aider au montage de la manifestation. Il remercie aussi les associations qui ont participé à la restauration malgré le mauvais temps.

MM. Claude BOISSAY et Gérard CORGNAC, membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 216,60 euros à l'Office de Tourisme.

10. Tarification des activités tickets-sports

Monsieur Bertrand HUTTEL expose qu'une évolution du mode de tarification des tickets sports a été étudiée par la commission « Vie associative et jeunesse ».

D'une part, il est proposé que les activités soient désormais facturées après chaque période de vacances, au vu des inscriptions définitives. En effet, il apparaît en pratique que les inscriptions sont souvent complétées en cours de vacances lorsque certaines ne sont pas complètes. Ceci nécessite de modifier les paiements que les familles ont effectué à l'inscription. La facturation a posteriori permettra de simplifier la gestion du dispositif. Le recouvrement sera alors assuré directement par la trésorerie de Meung-sur-Loire comme pour toutes les autres activités périscolaires et extrascolaires.

D'autre part, il a été proposé de mettre à jour la classification des tarifs au vu des coûts de revient des activités.

La nouvelle grille de tarifs est la suivante :

Activités à 5 euros	Toutes les activités ludiques et sportives sur une demi journée pour lesquelles la commune
---------------------	--

(demi-journée)	ne supporte pas de coût d'entrée ou de location de matériel, Ainsi que les activités : bi-cross, bowling, cinéma, escrime, labyrinthe, mini-golf, patinoire, piscine, roller, squash, tir à l'arc, voitures électriques et zumba
Activités à 10 euros (demi-journée)	Equitation
Activités à 15 euros (demi-journée)	Accro-branches, Escalade, Karting, Laser-Game, Moto-Cross Et toutes activités sur une demi-journée non citées avant pour lesquelles la commune supporterait des coûts d'entrée et/ou de location de matériel et/ou de transports.
Journée à 30 euros	Activités proposées sur la journée complète et pour lesquelles la commune supporterait des coûts d'entrée et/ou de location de matériel et/ou de transports. Exemples : Parc Astérix, Visite de Paris, Center Parcs...

Ce projet a été approuvé par la commission « Vie association et Jeunesse ».

Bertrand HUTTEL rappelle que la commune recherche l'équilibre financier de ce service.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications apportées à la tarification des activités des Tickets Sports.

INTERCOMMUNALITE

11. Rapport d'activité de la Communauté de communes du Val d'Ardoux

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'activité de la Communauté de communes du Val d'Ardoux pour l'année 2014 qui a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner quitus de la présentation du rapport d'activité de la communauté de communes pour l'année 2014.

12. Candidature pour l'adhésion à la communauté de communes du Val Des Mauves

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'adoption définitive de la loi NOTRe a sensiblement rebattu les cartes concernant les projets de fusion d'intercommunalité.

En effet, le seuil minimal de population des EPCI a été abaissé à 15 000 habitants, avec des dérogations en deçà pour les territoires ayant une très faible densité de population. Ceci conduit à ce que sur les quatre EPCI qui envisageaient de se réunir (CC du Canton de Beaugency, CC du Val des Mauves, CC du Val d'Ardoux et CC de la Beauce Oratorienne), trois satisfont actuellement aux nouveaux seuils de population. Seul la Communauté de communes du Val d'Ardoux demeure finalement dans l'obligation de se rapprocher d'une autre communauté.

De même, la communauté de communes Portes de Sologne, autour de la Ferté-Saint-Aubin, pourrait facilement atteindre le nouveau seuil avec le concours d'une seule commune supplémentaire. Le choix affirmé du conseil municipal de Jouy-le-Potier de s'allier avec cette communauté de communes conduirait à résoudre la situation du territoire.

Il importe donc aux quatre communes ligériennes de la Communauté de communes du Val d'Ardoux (Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés, Mézières-les-Cléry) de se pencher sur leurs souhaits d'association, sachant qu'elles ont globalement émis le souhait de rester unies.

Compte tenu des règles de continuité territoriale qui s'appliquent aux EPCI, il existe juridiquement 4 solutions de rapprochement possibles :

- La Communauté de communes du Val des Mauves (siège : Meung-sur-Loire),
- La Communauté de communes du Canton de Beaugency (siège : Beaugency),
- La Communauté de communes des Portes de Sologne (siège : La Ferté-Saint-Aubin),

- La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (siège : Orléans).

La fusion doit pouvoir tenir compte des logiques humaines et territoriales (bassins de vies, zones d'emploi, zones de chalandise, périmètre des services publics...), mais également administrative (compétences des intercommunalités) et financières et fiscales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager un débat sur le sujet et de formuler, le cas échéant, un vœu concernant une option de rapprochement à privilégier.

Olivier JOUIN indique qu'il trouve que les échéances sont trop courtes et qu'il y a beaucoup d'éléments à peser pour prendre ce type de décision. Il constate que le conseil aura été élu en 2014 avec un périmètre de compétence et une organisation administrative, et qu'ils vont être bouleversés. Il regrette pour sa part qu'il n'y ait pas eu de dialogue avancé avec la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire car, selon lui, la réflexion de l'organisation de l'intercommunalité devrait se faire à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans pour certaines compétences, notamment en matière de développement économique. Claude BOISSAY rappelle que lors du précédent mandat, la Communauté de communes du Val d'Ardoux avait clairement voté contre un rattachement à l'agglomération orléanaise.

Olivier JOUIN se déclare néanmoins d'accord pour que l'on fasse le choix de la Loire comme axe structurant de la prochaine intercommunalité. Il reconnaît que la synergie économique et touristique doit être recherchée avec Meung-sur-Loire et Beaugency, davantage que la Sologne. Il considère cependant que les communautés du nord de la Loire regardent trop vers la Beauce à son goût, jusqu'à Ouzouer-le-Marché, en particulier Meung-sur-Loire, et il craint que cela ne pénalise Cléry-Saint-André et le Val d'Ardoux. Il réaffirme pour sa part l'importance du périmètre du canton. Selon lui, le nouveau canton Beaugency-Cléry est un enjeu qu'il faut regarder et au sein duquel on pourrait trouver des synergies, autour de l'action sociale notamment. Il considère que si Cléry-Saint-André rejoignait la Communauté de communes du Val des Mauves, le nord de la Loire sera beaucoup plus important que le sud dans le nouvel ensemble. En revanche, en cas de rapprochement avec Beaugency, Cléry-Saint-André serait la deuxième ville de la communauté de communes et le pôle principal au sud de la Loire. Il souligne ensuite que Beaugency a une bonne expérience du fonctionnement intercommunal compte tenu que leur communauté de communes a débuté en 2009, et que les élus de ce secteur ont selon lui une vraie ambition communautaire et une volonté d'aller plus loin. Tandis que du côté de Meung-sur-Loire, où la communauté de communes a été lancée en 2012, il considère qu'il y a peu d'expérience de travail en commun et que cela se traduit par le faible nombre de compétences confiées à la Communauté de communes du Val des Mauves. Il déclare que pour la Communauté de communes du Val d'Ardoux, la jeunesse a été un élément fondateur du projet intercommunal, et que si on allait vers une communauté qui ne reprenait pas cette compétence, on aurait un recul en matière d'intercommunalité. Il informe que le conseil communautaire de Beaugency a réaffirmé son ambition d'une intercommunalité à trois avec Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André. Monsieur le Maire précise qu'elle pourrait même se faire à quatre intercommunalités. En conclusion, Olivier JOUIN souhaiterait qu'il ait été possible d'interroger la population et que l'on en débattenne avec les habitants avant de se positionner, mais à titre personnel, il déclare avoir une inclination pour un rapprochement avec la communauté de communes du canton de Beaugency, sans refuser néanmoins un rapprochement avec la Communauté de communes du Val des Mauves qui est cohérent territorialement.

Claude BOISSAY explique qu'en matière de développement économique, on constate que le sud Loire accueille essentiellement des entreprises artisanales et que les entreprises industrielles s'implantent de préférence au nord de la Loire, avec la zone Synergie Loire notamment. Aussi, un autre levier de développement possible pour le Val d'Ardoux est le Tourisme. Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire et Beaugency sont reliés par la Loire à vélo et il y a une manne à exploiter avec le cyclotourisme. S'il reconnaît que 77 % des clérycois vont sur Orléans pour travailler et faire leurs courses, il demeure une vraie attractivité commerciale de Meung-sur-Loire sur les clérycois (Hyper U, marché du dimanche matin). Par ailleurs, de nombreux services publics sont désormais associés à Meung-sur-Loire, voire y sont transférés : Trésor Public, La Poste, Gendarmerie, assistantes sociales...

A son tour, Grégory BUBENHEIMER constate que la refonte de la carte intercommunale est menée tambour battant. Il considère que les élus manquent de recul et notamment d'éléments financiers qui permettraient de connaître la capacité d'investissement de la future communauté de communes. Il pense que la Communauté de communes du canton de Beaugency est plombée financièrement par son centre aquatique. Par ailleurs, considérant que le maire s'était déclaré ouvert à ce que majorité et minorité travaillent ensemble pour l'intérêt général, il regrette qu'il n'y ait pas eu de réunions intermédiaires qui auraient permis de suivre davantage l'avancée des discussions.

Sur le choix de rapprochement, il reconnaît que le SCOT a prouvé la polarisation de Cléry-Saint-André vers Meung-sur-Loire. S'agissant du lien touristique important qui lie Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire et Beaugency, il considère qu'il n'est pas nécessaire que cela passe forcément dans une intercommunalité commune et qu'il y a d'autres modes de portage des partenariats à construire. Et hormis le tourisme, il lui semble évident que les locomotives du développement économique du territoire sont Meung-sur-Loire et Beaugency, mais pas Cléry-Saint-André.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne maîtrise pas le calendrier et qu'il le trouve lui aussi trop rapide. Il indique qu'on a notamment vu la semaine dernière que le Préfet du Loiret décidait d'avancer le calendrier d'élaboration du SDCI et c'est pourquoi il a décidé de faire une commission générale ce jour en amont du conseil. Aussi, Cléry-Saint-André est à sa connaissance la seule commune du Val d'Ardoux à faire ce travail d'explication à l'ensemble des élus, majorité et minorité réunies et, en tant que Maire, il a fait le choix de présenter à tous les élus l'ensemble des éléments qu'il a pu obtenir de l'étude de faisabilité qui débute. La précipitation est liée à la loi et à l'abaissement du seuil qu'on ne pouvait pas anticiper compte tenu des allers-retours qu'a connus ce projet de loi, et qui s'impose à notre communauté de communes. C'est pourquoi il juge la remarque de Grégory BUBENHEIMER totalement injustifiée.

S'agissant de l'échelle du canton, Monsieur le Maire déclare que pour sa part, il pense qu'il s'agit désormais d'un découpage administratif sans réelle identité. Il prend pour exemple la commune de Baccon qui appartient au Val des Mauves et au canton de Beaugency. Il rappelle que le SCOT associe Cléry-Saint-André à La Ferté-Saint-Aubin et non Beaugency. S'agissant de la fusion à venir, il se déclare favorable à une fusion à trois (Beaugency, Meung-sur-Loire, Cléry-Saint-André) qui demeure l'objectif à atteindre, mais il constate que ce scénario ne semble pas atteignable à court terme, c'est pourquoi, il propose que l'on fasse la fusion dans un premier temps avec le Val des Mauves mais que, dans un second temps, on porte le rapprochement avec Beaugency également.

Brigitte MARTIN demande si les communautés de communes que nous solliciterons seront obligées de nous accepter. Monsieur le Maire répond qu'elles n'y sont pas obligées mais que si aucune entente ne se révèle possible par la discussion, le Préfet a toujours la possibilité de décider d'un rattachement forcé à un EPCI de son choix.

Gabriel PINSARD résume le fait que la principale crainte d'une adhésion à la Communauté de communes du Val des Mauves, c'est le peu de compétences qu'elle exerce actuellement, et que les communes de la Communauté de communes du Val d'Ardoux risquent de ne pas être acceptées avec l'intégralité de leurs compétences. Monsieur le Maire répond que les quatre communes ligériennes sont unies pour essayer de défendre la compétence Enfance, Jeunesse et la compétence Action sociale. Gabriel PINSARD considère cependant que la discussion des compétences serait plus aisée avec Beaugency.

Gabriel PINSARD continue en indiquant que Cléry-Saint-André serait moins isolé au sud de la Loire en cas d'alliance avec la Communauté de communes du canton de Beaugency, puisque Lailly-en-Val est déjà de ce côté. Tandis qu'au sein de la Communauté de communes du Val des Mauves, il y a nombreuses communes importantes sur la rive Nord de la Loire. Philippe de TRISTAN tempère en constatant que si la Communauté de communes du Val des Mauves va loin vers la Beauce, 75 % de sa population est sur les bords de la Loire, aussi l'arrivée de la Communauté de communes du Val d'Ardoux pourrait arrimer davantage le cœur de la future communauté au fleuve. Claude BOISSAY complète en indiquant que le canton de Meung-Artenay-Patay ne correspond pas à une réalité de bassin de vie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix pour et 4 abstentions (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) de demander l'adhésion de la commune de Cléry-Saint-André à la Communauté de communes du Val des Mauves.

QUESTIONS DIVERSES

13. Vie des commissions municipales

La Commission « Vie Associative et Jeunesse » s'est réunie le 25 septembre pour évoquer le bilan des manifestations de l'été et la réorganisation de la tarification des Tickets sports.

Bertrand HUTTEL explique que la commission réfléchit à recentrer les animations de la Fête Nationale sur le 13/07, tout en maintenant quelques éléments le 14/07 pour continuer maintenir un lien avec le tournoi de boules. Concernant la fête de Saint-André, la commission souhaite l'étoffer de nouvelles animations. Enfin, un point a été fait sur l'organisation et le déroulement du forum des associations.

La Commission « Action sociale » s'est réunie le 2 octobre pour évoquer la semaine rose et le repas des Aînés.

Sylvie THIERY complète que la commission souhaite sensibiliser la population au dépistage des cancers et que pour cela, une action sera menée à partir de mercredi dans le hall de la mairie et qu'une opération sera conduite le samedi 31 octobre sur le marché. Par ailleurs, elle précise que le repas des aînés se tiendra le dimanche 1er mai 2016.

La Commission « Embellissement et Ville Durable » s'est réunie le 3 octobre pour évoquer le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée et le lancement de la démarche d'Agenda 21.

La Commission « Communication » s'est réunie le 15 septembre 2015 pour travailler sur un powerpoint de présentation de la ville.

Odile BOURGOIN indique que la commission continue de travailler sur de powerpoint de présentation de la ville qui a été projetée lors de l'accueil des nouveaux habitants.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 2 octobre pour l'analyse des offres pour les consultation du Dévoisement et de la construction de la Halle.

14. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 24 septembre 2015 en présence d'Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN, Sylvie THIERY et Daniel ZONCA. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le rapport d'activité 2014, les horaires d'ouverture de l'office de Tourisme et la fusion des communautés de communes.

Il se réunira le nouveau le 19 novembre 2015.

La commission « Culture et éducation » s'est réunie le 3 septembre à Cléry-Saint-André, en présence d'Odile BOURGOIN, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN et Sylvie THIERY.

La commission « Communication » s'est réunie s'est réunie le 10 septembre à Cléry-Saint-André en présence d'Odile BOURGOIN. Elle se réunira de nouveau le 14 octobre 2015 à 18h30 à Mézières-les-Cléry.

La commission « Economie Tourisme » s'est réunie s'est réunie le 10 septembre à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC, Grégory BUBENHEIMER, Catherine BURAUULT, Jean-Pierre LEFEVRE et Anne-Sophie MOUZET.

Le groupe de travail « Mutualisation » se réunira le 9 octobre 2015 à Cléry-Saint-André.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 7 septembre 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON, et en présence de Nicole DESSIAUME, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Jean-Pierre LEFEVRE, Sylvie THIERY, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA.

La réunion trimestrielle avec le délégataire a eu lieu le 29 septembre 2015.

Les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau de la rue du Maréchal Foch ont débuté le 21 septembre et dureront, en trois phases, jusqu'en février 2016.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le comité syndical ne s'est pas réuni depuis le 31 août 2015.

Le bureau syndical s'est réuni le 4 septembre et le 1^{er} octobre, sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la réorganisation de la gestion des déchetteries et l'acquisition de composteurs.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 septembre 2015 pour l'attribution des marchés de collecte sélective et de gestion des déchets des déchetteries.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 30 septembre 2015 à Cléry Saint André en présence de Jean-Pierre LEFEBVRE (titulaire) et Catherine BURAUULT (suppléante) pour faire le point sur la politique du syndicat.

Le comité de pilotage s'est réuni le 30 septembre 2015 avec les partenaires techniques et financiers pour faire le point sur l'élaboration de la prochaine déclaration d'intérêt général.

- ***Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 2 septembre 2015 à 17h30 à Ouvrouer-les-Champs.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le syndicat n'a pas organisé de réunions depuis le 31 août 2015.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le comité syndical se réunira le 7 octobre à 17h30 à Férolles pour faire le point sur les travaux en cours du Pays (SCoT, Agenda 21) et sur la préparation du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) ainsi qu'une modification statutaire élargissant la liste des délégués qui peuvent participer au vote des délibérations relatives au SCoT afin que les communes y soient associées.

Le bureau élargi s'est réuni le 1^{er} septembre 2015 au Domaine du Ciran.

La commission « Culture et communication » s'est réunie le 8 septembre à Ardon.

Les prochains ateliers de préparation de l'agenda 21 auront lieu le 9 octobre au Domaine du Ciran et le 20 octobre à Marcilly-en-Villette.

15. Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 septembre 2015, 169 demandeurs d'emploi (+ 7 par rapport à août). La répartition de ces demandeurs est de 87 hommes et 82 femmes ; de 125 indemnisables (+1) et 44 non-indemnisables (+ 6).

Madame Sylvie THIERY informe également que le laboratoire CARSO-LC, missionné par l'Agence régionale de Santé, a procédé à une vérification de la qualité de l'eau au point de puisage, aux toilettes publiques, le 24 juillet 2015. L'ensemble des paramètres chimiques et biologiques étaient conformes.

16. Questions des membres du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h01.

La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 30 novembre 2015, à 19 heures.